

OFFRE

NOTRE REFERENCE AF-24-02311

VOTRE REFERENCE UMS

DATE 04/06/2024

VALIDITÉ DE L'OFFRE 04/07/2024

Bonjour

Suite à votre demande du 03/06/2024 et nos conversations téléphoniques, pour lesquels nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous adresser notre offre budgétaire pour un hangar à l'aéroport de Conakry pour votre client UMS :

Un bâtiment **ASTRA** (10_FC-TR) Type: 275/60 :

- LARGEUR : ± 27,5 m
- LONGUEUR : ± 31,0 m
- HAUTEUR : ± 6 m à la gouttière et ± 5 m utile à l'intérieure du bâtiment
- SUPERFICIE : ± 852 m²

Quelques avantages

- **Montage facile et rapide** grâce à des bâtiments préfabriqués, il n'y pas de coupes et soudures à faire sur le chantier car l'assemblage est comme « Un Meccano » avec des boulons et vises.
- **Coûts réduits grâce à une structure légère.** Pas de gros engins de levage (max. 1T), frais de transports réduits (1 conteneur 40 pieds) et fondations moins cher.
- Structure complètement **galvanisé à chaud**, pas besoin de peinture antirouille tous les deux ans.
- **Délais très court** grâce à nos stocks de matières première et production 100% Frisomat.
- Nos bâtiments sont calculés selon **les normes européennes** (Eurocode) afin d'avoir un investissement durable.
- **Garantie** de 10 ans sur la structure et plus de **40 ans d'expérience**

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos sincères salutations,

À VOTRE SERVICE DANS LE MONDE ENTIER

Frisomat a construit plus de 37.000 projets dans le monde entier. Peu importe votre type d'activité, Frisomat a une solution adéquate pour l'abriter.

Nos sites de production sont situés en Belgique et au Brésil. Notre maison mère est située à Wijnegem, en Belgique.



BUILDING DREAMS IN STEEL

Frisomat conçoit, produit et construit une large éventail de constructions métalliques innovantes, basées sur les normes de la plus haute qualité.

Mais nous offrons plus que cela. Nous proposons une expertise sectorielle spécifique, créant une solution qui répond parfaitement à vos besoins. Ce faisant, nous protégeons non seulement les actifs de votre entreprise, mais aussi votre investissement.

FRISOMAT EST CRÉATEUR D'ESPACE

Des constructions métalliques construites dans un délai court et durables. Frisomat construit votre bâtiment de manière robuste en peu de temps. Nous utilisons de l'acier profilé à froid.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Vous économisez du temps et de l'argent

Votre construction en acier est légère mais solide. Cela signifie qu'elle peut être réalisée rapidement.

Vos possibilités sont illimitées

Votre construction en acier peut facilement être personnalisée de fond en comble.

Vous avez l'esprit tranquille

Votre construction en acier est conçue, fabriquée, optimisée et assemblée par Frisomat. Tout est donc basé sur notre expertise.

POURQUOI FRISOMAT?

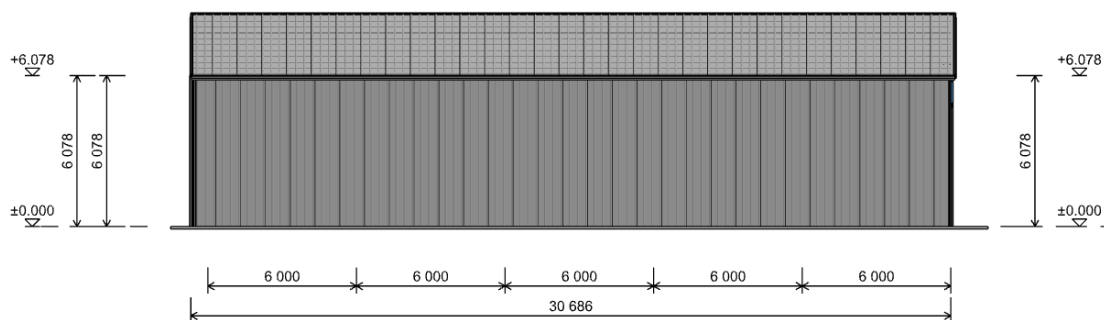
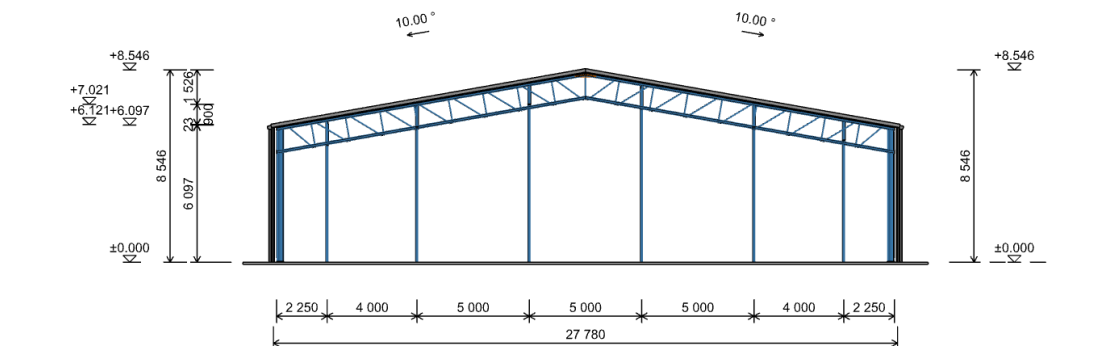
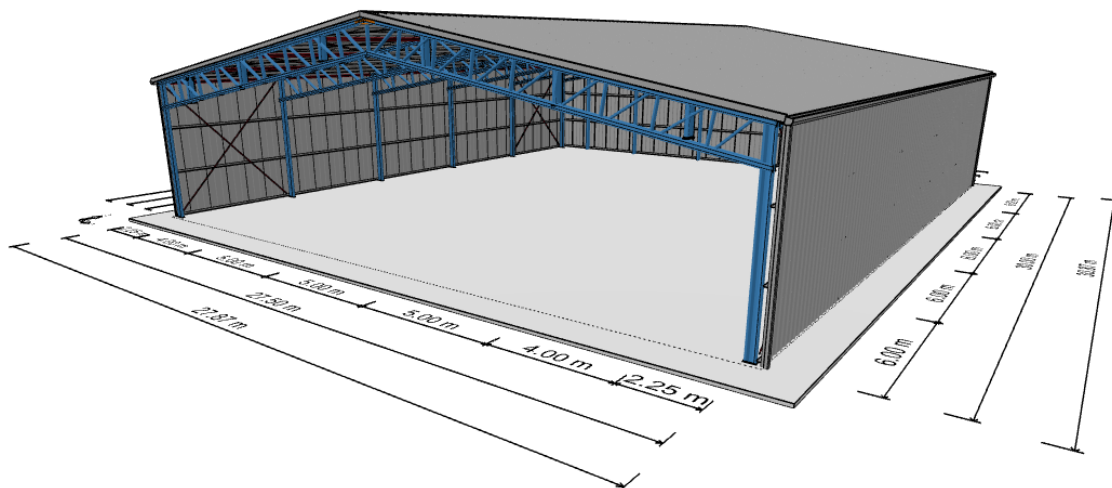
-  Production propre
-  Montage rapide
-  Toujours innovant
-  Possibilités infinies
-  Références mondiales
-  Transport économique



DETAILS DE VOTRE PROJET :

Un bâtiment **ASTRA** (10_FC-TR) Type: 275/60 :

- LARGEUR : $\pm 27,5$ m
- LONGUEUR : $\pm 31,0$ m
- HAUTEUR : ± 6 m à la gouttière et ± 5 m utile à l'intérieure du bâtiment
- SUPERFICIE : ± 852 m²

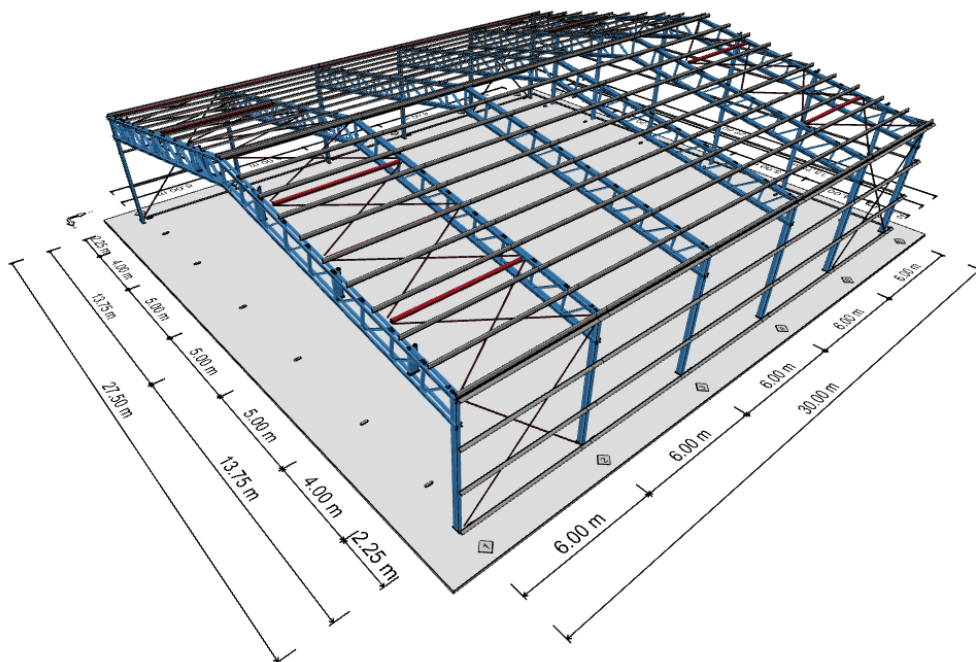


FONDATION :

Les charpentes sont pourvues de plaques de montage lesquelles seront à fixer sur une dalle en béton au moyen d'ancrages. La dalle en béton est préparée par le client. Frisomat fournira les **forces de réaction** de la structure et aussi bien le **plan d'ancrage** comprenant les dimensions extérieures de la dalle en béton.

OSSATURE :

La charpente se compose de profilés à froid pour les parois verticales et d'une structure en treillis (hauteur 1100mm) en profilés à froid pour la toiture. Distance entre les charpentes: **6m**. **Inclinaison du toit: 10°**. Les pignons sont constitués de profils-SIGMA, galvanisés. Pas de pignons au côté adjoint du bâtiment existant. Les charpentes et les profils des pignons sont reliés par des pannes. Distance entre les pannes: $\pm 1,5\text{m}$. L'ossature est complètement **galvanisée Z275** (275g/m^2) avec une nuance d'acier S390.



COUVERTURE :

Tôles en acier galvanisé, prépeint (épaisseur: 0,63mm). Profil **TRAPEZOIDAL**. Protection peinture: **SILICONE POLYESTER**. Couleur de la toiture et des parois: BLANC ($\pm$ RAL 9002). Les tôles sont fixées au moyen de vis autoperceuses (avec têtes en acier inoxydable). La toiture est pourvue d'une tôle translucide environ tous les 10m. Trois (03) façades sont complètement fermées et une (01) façade est ouverte.



GOUTTIERES :

Gouttières en acier galvanisé prépeint (100 x 120mm).

DETAILS TECHNIQUES :

Le bâtiment répond aux normes suivantes :

- **Actions du vent:** selon NF EN 1991-1-4:2005 et NF EN 1991-1-4/NA:2008-03
- Valeur de base de la vitesse de référence du vent = 24 m/s
- Catégorie de terrain: **zone II** (zone rural / rase campagne, avec ou non quelques obstacles isolés)
- **Note de calcul:** selon NF EN 1993-1-1:2005; NF EN 1993-1-1/NA:2007-05; NF EN 1993-1-3:2007 et NF EN 1993-1-3/NA:2007-10
- Entre-distance des ossatures: **6m**

DETAILS COMMERCIALS :

Délai de livraison : à convenir.

Condition de paiement: 50% à la commande
50% 10 jours avant le chargement à Frisomat HQ (Wijnegem)

Validité : 04/07/2024 et pour un chargement avant le 30/09/2024 à l'usine



REMARQUE:

Nos conditions générales de vente sont d'application sur toutes nos prestations de service.

Dans le cadre de cette transaction, le droit belge est d'application. En cas de litige, seuls les tribunaux belges seront compétents.

Les photos et les dessins commerciaux ne font pas partie de la documentation technique du projet et ne peuvent la remplacer.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements supplémentaires, et nous vous prions de croire, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Thomas Waterkeyn
Regional Manager Africa



Joris Smets
Business Development Manager Africa



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les présentes conditions générales sont censées faire partie de tous les contrats que nous concluons et tiennent lieu de loi aux parties, pour toutes les dispositions auxquelles il n'est pas expressément dérogé par des conditions particulières. Sont nulles, toutes stipulations contraires posées par l'acheteur, qu'elles soient imprimées ou non, et qui ne sont pas expressément acceptées par nous.
2. La fondation doit être posée selon le plan d'ancrage, délivré par Frisomat.
3. En raison de nombreux facteurs imprévisibles, les délais seront donnés de façon aussi précis que possible, sans garantie de notre part. Toutefois un dépassement de délai, ne donne pas le droit à l'acheteur de réclamer l'annulation du contrat ou un dédommagement.
4. Le client ou son délégué détermine personnellement l'implantation exacte et la position du bâtiment au début du montage. Nous ne sommes pas responsables du mesurage du terrain et de la détermination de l'implantation selon le plan.
5. Les livraisons se font toujours au départ de notre firme, de nos ateliers ou de nos partenaires et les marchandises, peu importe qui les transports et même si elles sont transportées par nos soins ou expédiées franco, voyagent sous la responsabilité du client, sauf déterminé différemment.
6. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral. L'acheteur est tenu de nous restituer les marchandises non encore intégralement payées à notre première demande et ne peut dès lors ni céder ni les engager sous quelque forme que ce soit. Au cours du montage les matériaux sont entreposés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.
7. En faveur du client, ainsi protégé à suffisance, nous offrons les garanties qui sont indiquées dans le document Warranty de Frisomat. Le client peut obtenir ce document par demande à Frisomat.
8. Le client porte la responsabilité pour le transport, la manutention et l'entreposage sur site des marchandises. Frisomat met à disposition des instructions afin de garder les marchandises en bonnes conditions. Le client peut obtenir ce document par demande à Frisomat.
9. Tous les documents que le client estime nécessaires au dédouanement et au transport doivent être signalés à Frisomat au moins un mois avant la date de chargement prévue.
10. L'acquéreur reconnaît le caractère "démontable-rémontable" de notre construction préfabriquée dont il a préalablement étudié et approuvé les éléments utilisés. Nous dégageons notre responsabilité pour tout dégât partiel ou total et les conséquences directes ou indirectes, quelque soient les conditions dans lesquelles il se produirait : comme vent, glace, neige, etc. L'acquéreur s'engage à s'assurer contre tous ces risques.
11. Pour autant que nous ayons reconnu certains vices, notre responsabilité se limite au remplacement gratuit, au départ de notre firme ou de nos ateliers, de toutes les pièces renvoyées franco, sans autres frais ou responsabilité de notre part, indépendamment du degré de finition des pièces refusées, et à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Le cas échéant nous nous réservons le droit de réparer les vices reconnus sur place. Sauf accord préalable et écrit de notre part, et pour le montant d'un devis préalablement accepté, nous ne reconnaissons aucune réparation effectuée au produit par l'acheteur.
12. Toutes nos livraisons sont payables au comptant à notre adresse ou sur un de nos comptes.
13. En cas de non-paiement la somme due sera augmentée d'une indemnité forfaitaire de 15% sur le montant principal. Nous nous réservons le droit de prouver un dommage plus élevé.
14. Toutes nos factures pro-forma ou tous soldes de factures non payés à l'échéance porteront un intérêt de 1,5% par mois sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.
15. Le client a 30 jours à partir de la date de la dernière facture proforma qui solde le montant globale du contrat pour effectuer l'enlèvement des marchandises. Les frais d'entreposage s'élèvent à 1,5% par mois du montant total jusqu'à la date d'enlèvement de la marchandise, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.
16. Les bâtiments proposés et les prix indiqués sont valables sous réserve d'acceptation, sans modification, par un bureau de contrôle si vous souhaitez y faire appel pour ce projet. Dans le cas contraire, il se peut que la structure du bâtiment soit modifiée. Un nouveau devis vous sera alors établi.
17. Cette offre comprend la fourniture de des descentes de charge du/des bâtiment(s) et des plans de positionnement des tiges d'ancrages.
18. Si vous souhaitez faire appel à un bureau de contrôle pour ce projet, ceci doit alors nous être notifié. Dans ce cas, des frais de bureau d'études supplémentaires sont à prévoir. Frisomat ne peut être tenue responsable en cas de modifications demandées par le bureau de contrôle. Une nouvelle offre de prix sera alors établie. Toute adaptation requise doit nous être notifiée avant validation des plans architecturaux et mise en production du bâtiment. Toute réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.
19. Nos prix sont basés sur les taux de change actuels, les salaires, les prix des matières premières, assurances et frais de transport. En cas de changement, nos prix seront modifiés
20. N'importe quel retard de paiement et n'importe quel signe permettant de douter de la solvabilité du client, et entre autres l'existence d'une lettre de change contestée ou d'une saisie à sa charge, nous permettent de plein droit et sans mise en demeure, à notre choix, soit d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues par le client, soit de dénoncer tous les contrats en cours avec retenue de tous les montants partiels déjà reçus et/ou le droit de récupérer les marchandises déjà livrées.
21. Dans le cadre de cette transaction, le droit belge est d'application. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Anvers seront compétents.